

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-CEA-Saclay-Le-laboratoire-de-haute-activite-en-situation-deg-radee>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CEA Saclay : Le laboratoire de haute activité en situation dégradée**

26 septembre 2022

France : CEA Saclay : Le laboratoire de haute activité en situation dégradée

Asservissements non fonctionnels des ventilations en cas d'alarme incendie

Le 26 septembre 2022, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a publié un communiqué relatif à la déclaration par le CEA d'un incident survenu au printemps dans le laboratoire haute Activité (LHA) du site de Saclay (Île-de-France).

Le laboratoire est en démantèlement depuis 2008 mais le risque incendie y est toujours présent. C'est justement le système qui permet d'éviter l'aspiration et le rejet des fumées par le réseau d'extraction d'air des plusieurs cellules du laboratoire qui est concerné. Sa non-conformité, constatée fin mars, n'a pas été remontée au chef d'installation. En conséquence, le système est resté en l'état, c'est à dire hors-service. Il aura fallu un autre contrôle, fin avril, sur le système de détection d'incendie pour que les dysfonctionnements soient identifiés et signalés. Le système n'a été de nouveau opérationnel que le 10 mai. Le CEA a déclaré un incident significatif [1] pour la sûreté [2] aux autorités 10 jours plus tard, le 20 mai 2022.

Ce que dit l'ASN :

Asservissements non fonctionnels des ventilations en cas d'alarme incendie

Publié le 26/09/2022

Laboratoire de haute activité Utilisation des substances radioactives - CEA

Le 20 mai 2022, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif à des dysfonctionnements des asservissements devant entraîner l'arrêt des ventilations nucléaires en cas de détection incendie dans les cellules 10

et 12 des Laboratoires de haute activité (LHA).

Les LHA sont une ancienne installation de recherche, aujourd'hui arrêtée et en cours de démantèlement depuis 2008. Les différents bâtiments qui la composent font l'objet de dispositions de prévention des risques liés à l'incendie. Parmi celles-ci, l'asservissement des ventilations a pour fonction de prévenir, en cas de détection d'incendie, l'aspiration et le rejet des fumées par le réseau d'extraction d'air.

Des travaux étaient en cours dans les LHA depuis le 21 mars 2022 pour remplacer le système de détection incendie de l'installation. En parallèle, le contrôle périodique de bon fonctionnement des détecteurs incendie et des asservissements a été engagé par un prestataire différent. **Le 31 mars 2022, les opérateurs en charge du contrôle ont constaté une non-conformité concernant l'asservissement de la ventilation du sas de la cellule 12 en cas de détection incendie. Cette information n'a cependant pas été transmise au responsable maintenance de l'opérateur industriel ni au chef d'installation, et aucune action n'a été entreprise pour remettre l'installation en conformité.** Les travaux ont ensuite été interrompus temporairement en l'attente d'autorisations nécessaires à leur poursuite. **Le contrôle périodique de la détection incendie a été repris les 27 et 28 avril. A cette occasion, des non-conformités ont été à nouveau constatées concernant les asservissements des cellules 10 et 12.** Le 3 mai, l'opérateur industriel a reçu le rapport de contrôle lui indiquant ces non-conformités. Il en a informé directement le chef d'installation qui a alors mis en place des **consignes temporaires de fonctionnement en situation dégradée**, dans l'attente de la remise en conformité des installations finalement réalisée le 10 mai.

Durant la période d'indisponibilité des asservissements, **les détections automatiques incendie étaient fonctionnelles, mais en raison du dysfonctionnement des asservissements, un départ d'incendie aurait pu engendrer un rejet des fumées dans le réseau d'extraction des cellules** dans l'attente d'un arrêt manuel.

Cet événement a engendré un fonctionnement de l'installation en situation dégradée mais n'a pas eu d'incidence sur les personnes et l'environnement. L'analyse approfondie du déroulé de l'événement par le CEA a révélé un défaut de culture de sûreté de différents intervenants. L'ASN classe ainsi l'incident au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Le CEA a finalisé le remplacement du système de détection incendie et remis en service l'ensemble des asservissements. Des mesures organisationnelles sont également prévues pour éviter le renouvellement de cet événement.

<https://www.asn.fr/l-asn-controle/actualites-du-controle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/asservissements-non-fonctionnels-des-ventilations-en-cas-d-alarme-incendie>

Notes

[1] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>

[2] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets.** <https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire>